

26 septembre 2013

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 19 mars 2013: «Accessibilité aux vestiges découverts à l'esplanade Saint-Antoine».

Rapport de M. Stefan Kristensen.

La pétition P-305 a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du 19 mars 2013. La commission a traité de l'objet en trois séances, les 29 avril, 17 juin et 2 septembre 2013, sous les présidences successives de M^{mes} Sandrine Burger et Sophie Courvoisier. Le procès-verbal était tenu avec diligence par M^{me} Tamara Saggini les 29 avril et 2 septembre, et par M^{me} Danaé Fangoulis le 17 juin.

Demande de la pétition

La pétition demande, comme son titre l'indique, que les vestiges récemment découverts sous le bastion Saint-Antoine à l'occasion des travaux de réaménagement soient accessibles au public de manière pérenne.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 29 avril 2013

Audition des pétitionnaires

Lors de la séance du 29 avril 2013, la commission a reçu une délégation de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV), composée de M^{mes} Isabel Bejar Alonso et Siro Montero Aparicio, ainsi que M. Roman Juon.

Les pétitionnaires ont pu constater l'importance des vestiges découverts et aimeraient demander de ne pas les recouvrir. Beaucoup de personnes sont venues de loin pour voir ce site important. Parmi les signatures électroniques recueillies, certaines personnes ont également laissé des commentaires. M^{me} Bejar Alonso en lit quelques exemples: «J'ai vu le site et trouve ces vestiges magnifiques.» «C'est important de conserver les vestiges du passé pour notre futur et que chacun puisse y avoir accès librement.» «Valeur patrimoniale à préserver, devoir citoyen.» Elle

ajoute qu'il existe peu de lieux où l'histoire de Genève est encore visible dans la ville. M. Juon complète en admettant que les pétitionnaires ont conscience de la difficulté financière d'une telle mise en valeur, tout en notant l'intérêt des deux magistrats concernés (R. Pagani et F. Longchamp) pour l'idée.

Les questions des commissaires portent principalement sur le projet de réaménagement prévu sur le bastion Saint-Antoine, sur le financement de la mise en valeur du site et sur la possibilité éventuelle de déplacer les vestiges pour les exposer ailleurs.

Sur l'articulation avec le projet de réaménagement voté par le Conseil municipal en 2012, M. Juon explique que ce projet ne changera pas dans la mesure où les fouilles se situent à l'extrémité du bastion. M^{me} Montero Aparicio ajoute que la pétition concerne le principe d'une préservation de ce site et ne se prononce pas sur les aspects «techniques».

Concernant les aspects financiers d'un éventuel projet, les pétitionnaires affirment avoir entendu parler d'une estimation de 5 à 6 millions de francs. Au moment de l'audition, il n'y a pas eu de discussion entre eux et les magistrats responsables à ce sujet. En tout état de cause, la recherche de contributions de privés sera indiquée.

Au sujet de la possibilité d'exposer les vestiges dans un autre lieu, les pétitionnaires ne se prononcent pas formellement, mais font remarquer que la quantité et la valeur des vestiges, bien plus grandes au jour de l'audition qu'anticipé initialement, parlent plutôt pour une préservation sur le site, en lien avec le projet de rénovation et d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire (MAH).

M^{me} Montero Aparicio insiste sur le fait que les découvertes sur le site concernent une durée temporelle très étendue, du I^{er} au XVI^e siècle après J.-C., ce qui est réellement exceptionnel. Ainsi, comme le fait remarquer M^{me} Bejar Alonso, on peut raconter l'histoire de la ville sur un seul lieu dans la longue durée depuis l'époque romaine jusqu'à la Réforme. M. Juon souligne que c'est probablement le plus grand site archéologique du canton à ce jour. Toute personne qui revient d'une visite sur ce site dit que ce n'est pas possible de recouvrir les vestiges. En faisant de la publicité localement, l'association de la Vieille-Ville a réuni quatre-vingts personnes lors d'une visite. C'est enthousiasmant.

A la question d'un commissaire qui note la proximité du site archéologique de la cathédrale Saint-Pierre, les pétitionnaires réitèrent que leur demande concerne la préservation de l'endroit, sans se prononcer sur la manière, tout en ajoutant qu'il y a aussi un côté pédagogique et touristique à la mise en valeur de ce site. L'aspect concret et archéologique donne une autre compréhension que de simples photos. Et la question du financement peut être résolue, aussi en montrant l'enthousiasme de la population.

Séance du 17 juin 2013

Visite du site archéologique

La commission ayant décidé lors de sa séance du 29 avril de visiter elle-même le site, la séance du 17 juin a eu lieu sur l'esplanade Saint-Antoine, en compagnie de Jean Terrier, archéologue cantonal et responsable des fouilles.

La présentation commence sous l'esplanade Saint-Antoine, dans le parking public du même nom. M. Terrier commence par un bref historique de Genève et de l'endroit où se trouvent les vestiges. Il commence par mentionner l'époque romaine, où Genève était alors une ville de passage sur l'axe Marseille-Lyon. S'érigeaient alors des maisons patriciennes, toutes situées le long d'un axe qui menait dans le centre de la ville. Au III^e siècle, Genève est une capitale dans l'Empire romain et elle commence à s'enfermer dans une enceinte, abandonnant le quartier où se trouve le bastion Saint-Antoine. Avec le christianisme, la fin du IV^e siècle voit l'arrivée à Genève des évêques et la construction de grandes églises funéraires entourées de cimetières. C'est alors que furent créés le faubourg de Belle-Rue et l'église Saint-Laurent. Aux XIII^e et XIV^e siècles, les fortifications de la ville s'avancent jusqu'aux façades actuelles longeant l'esplanade Saint-Antoine. Dès les XVI^e et XVII^e siècles, les fortifications cessent de s'élever en hauteur pour être construites en largeur (en 1537). En effet, les canons et le développement de l'artillerie venaient trop facilement à bout des murs hauts et fins.

M. Terrier mène la commission devant la maquette du bastion dans le parking pour poursuivre la visite. Il explique comment a été réalisée l'idée du «musée» souterrain dans le parking. Il a fallu 20 ans pour que le parking soit construit en raison des découvertes archéologiques trouvées lors des excavations. Le choix a été fait de construire le parking tel qu'il était prévu au départ, mais en laissant une hauteur de plafond suffisante pour que les vestiges soient mis en valeur.

Il commente ensuite la maquette disposée au pied du mur découvert dans le parking Saint-Antoine. Il rappelle que les fortifications autour de la ville ont commencé à être érigées au IV^e siècle et n'ont été démantelées qu'en 1850. En 1537 furent construits des murs très larges pour protéger Genève. Le couvent Saint-Victor a été détruit avec la Réforme et c'est la même année que fut construit le mottet Saint-Laurent. Ce mottet devait protéger la ville et consistait en une butte de terre artificielle permettant de conférer de la hauteur au bastion de protection. Toute la partie se situant à l'avant du mottet, en direction de la Savoie, a été excavée et creusée pour améliorer encore la protection. C'est donc en raison de l'ajout de couches de terre sur le mottet que les vestiges de l'esplanade Saint-Antoine ont été conservés. L'enceinte de protection atteindra même 800 mètres de largeur en 1560.

M. Terrier mène ensuite la commission sur le bastion Saint-Antoine. Il explique que tout a commencé lorsque la Ville de Genève a voulu entreprendre la modifi-

cation de la hauteur des murs entourant l'esplanade, ces derniers n'étant plus aux normes en matière de sécurité. Au lieu d'ajouter des barrières sur les pierres du mur, il a été décidé de rabaisser toute l'esplanade et de la réaménager. Lors de la création d'une tranchée pour l'implantation des arbres, en août 2012, les vestiges ont été découverts. La Ville de Genève a alors alloué des fouilles pour une période de 6 mois. Les résultats des premières fouilles étaient si incroyables que 6 mois supplémentaires ont été accordés. Ainsi, d'ici à la fin 2013, les fouilles devront être terminées. C'est dans le cadre des découvertes exceptionnelles du site que les habitants du quartier de la Vieille-Ville ont rédigé la pétition P-305. Il ajoute qu'il a déjà fait 80 visites du site jusqu'à aujourd'hui. Les commissaires écoutent avec grand intérêt les explications historiques et se rendent compte de l'émotion qui a dû saisir les archéologues en creusant.

Un commissaire des Verts demande combien coûte actuellement l'interruption des travaux de réaménagement, quand les travaux pourront reprendre, et quel serait le prix d'une mise en valeur du site. M. Terrier répond qu'il y a un potentiel très important avec les vestiges découverts, et qu'il s'agit d'un site classé. Ainsi, une clause a été intégrée dans le contrat conclu par le Service de l'aménagement urbain, clause qui stipule qu'en cas de dédite, l'indemnisation s'élève à un montant entre 15 000 et 20 000 francs, sans autres frais. Les travaux reprendront à la fin 2013. Enfin, sur le budget d'une mise en valeur, M. Terrier considère qu'il faut tableur sur une somme de l'ordre de 10 millions plutôt que 5, qui était l'estimation initiale de l'entreprise Cuénod. En ce qui concerne la mise en valeur, M. Terrier indique que le site de la Cathédrale est une référence en la matière et souvent citée en exemple par les archéologues d'autres pays. Il annonce d'emblée que, vu le potentiel du site découvert, il souhaite que la mise en valeur soit bien faite et de qualité, sans quoi il préfère qu'elle ne le soit pas du tout.

Interrogé par un commissaire libéral-radical, M. Terrier explique que son idée est de couvrir le site avec une dalle, permettant aux piétons de bénéficier de la place, et d'avoir un site souterrain qui utiliserait la promenade du mur de fortification qui encercle l'ancienne église. C'est donc un gros chantier et il lui est très difficile d'estimer la durée.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois demande s'il existe des ossuaires à Genève. M. Terrier répond que ce n'est pas le cas. Il poursuit en expliquant que les morts étaient enterrés dans les églises parce que le christianisme étant une religion du salut, les fidèles croyaient qu'ils pourraient bénéficier davantage des prières des vivants en étant enterré au plus près de l'autel. Ils faisaient donc des donations à l'Eglise pour avoir ce privilège. Il précise que l'intérêt du site réside avant tout dans sa richesse historique. Le même espace comporte des vestiges du paléochrétien, de l'époque romaine et les murs de fortification plus tardifs.

La présentation se poursuit avec M. Terrier, qui explique que le mortier des murs de fortification de l'époque était fait d'une telle manière qu'il était extrêmement résistant et devenait de plus en plus dur avec le passage du temps. Aujourd'hui, il est plus dur que certaines des pierres qui ont servi à son érection. M. Terrier présente encore les vides-sanitaires romains pour lesquels on utilisait des amphores disposées le cul en l'air qui sont encore aujourd'hui en très bon état. Il annonce, par ailleurs, qu'il enverra un dossier de présentation des fouilles aux alentours d'octobre 2013.

L'audition se termine avec une discussion sur le type de projet architectural de mise en valeur. A la question d'un commissaire d'Ensemble à gauche, M. Terrier répond que deux extrêmes sont possibles. Le premier consiste en une restitution. Il s'agit de faire des relevés laser, à créer une documentation complète, pour ensuite recouvrir le site et faire une exposition en surface avec des outils didactiques. Le problème de cette méthode c'est qu'un vestige, s'il est bien conservé, ne vieillit pas. Au contraire, un outil didactique vieillit environ tous les 2 ans et coûte très cher à chaque remise à niveau pour suivre les outils de communication, comme c'est le cas à la Cathédrale, notamment. L'autre extrême est de créer un site archéologique, et c'est là le projet dont il a parlé avec M. Pagani et M. Longchamp et qui nécessiterait un partenariat avec leurs départements respectifs, ainsi qu'avec le MAH.

Plus précisément, il s'agirait de couler une dalle à la surface pour protéger les vestiges et permettre aux passants et piétons de bénéficier de l'esplanade telle qu'aménagée. Ainsi, à la surface, la place se prolongerait jusqu'à la limite du chantier et la dalle de couverture ne viendrait couvrir que le site, avec un appel aux promeneurs de venir le visiter.

Séance du 2 septembre 2013

Délibération de la commission

En revenant de la pause de l'été, la commission statue sur les demandes de la pétition suite à un bref débat. Tout en notant l'hypothèque du coût des travaux nécessaires pour pérenniser et rendre accessibles les vestiges, les commissaires votent unanimement pour le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-305.

P-305

Pétition

adressée au Grand Conseil du Canton de Genève et à la Ville de Genève
Pour le maintien et accessibilité au public des vestiges découverts à l'Esplanade Saint-Antoine

Les découvertes archéologiques effectuées dans le cadre du chantier de réaménagement de l'Esplanade Saint-Antoine prennent une dimension spectaculaire et revêtent déjà une grande valeur patrimoniale.

A ce jour, un large pan de l'ancien Mottet de Saint-Laurent est conservé sous la forme de puissantes maçonneries qui font écho à celles mises en valeur dans le parking Saint-Antoine. C'est à l'intérieur de cette plateforme que l'on dégage actuellement les vestiges d'un quartier antique dont une construction du 1^{er} siècle de notre ère assainie à l'aide d'un vide sanitaire constitué d'une série d'amphores provenant d'Espagne. C'est sur l'emplacement de ces bâtiments romains qui semblent détruits à la fin du 2^{ème} siècle qu'une vaste église funéraire est édifiée au cours de l'Antiquité tardive. Il s'agit sans doute de l'église Saint-Laurent dont certains murs sont exceptionnellement conservés sur une hauteur de près de deux mètres. Une importante série de tombes de différents types mais dont une majorité sont aménagées dans des coffres de dalles occupent l'intérieur de l'église et ses abords immédiats.

Les recherches archéologiques vont se prolonger mais on peut d'ores et déjà affirmer qu'il s'agit d'une découverte exceptionnelle qui permettra de combler d'importantes lacunes sur l'histoire de ce flanc oriental de la cité. De plus, sachant que cette zone de la ville a été sans cesse perturbée par l'avancée des fortifications depuis le Moyen Âge jusqu'à leur démantèlement au 19^{ème} siècle, nous pouvons considérer qu'il s'agit d'une véritable aubaine si une telle richesse de vestiges a pu parvenir jusqu'à nous, protégée à l'intérieur du Mottet de Saint-Laurent depuis son édification au 16^{ème} siècle.

Notre demande

Considérant que ces découvertes archéologiques sont exceptionnelles et qu'il serait regrettable de les combler, nous signataires habitants du quartier ou visiteurs, nous demandons par voie de pétition que ce lieu soit maintenu et couvert de façon à ce qu'il soit accessible au public comme c'est le cas pour les vestiges du parking de Saint-Antoine et pour la cathédrale.

Prénoms	Noms	Adresse	Signature
---------	------	---------	-----------